

N.D.A. est une association dont les membres du bureau sont bénévoles.

Pour encadrer les activités proposées, nous employons des intervenants professionnels. A ce titre, un engagement entre N.D.A. et l'intervenant est établi par contrat. Un désistement de votre part peut avoir pour conséquences : l'annulation de l'activité (perte de salaire pour l'intervenant) ou une perte financière pour N.D.A.

C'est pour cela que **vos inscriptions doivent être**, pour vous aussi, **synonyme d'engagement**.

Il nous semble nécessaire de rappeler quelques règles de fonctionnement.

1/ Tout **engagement à une activité régulière**, et/ou un stage daté, implique **le paiement global le jour de l'inscription**.

En cas d'arrêt, définitif ou non, de la participation au cours, nos engagements financiers vis-à-vis des intervenants ne nous permettent pas d'effectuer d'éventuel remboursement à la séance. Un remboursement partiel au trimestre ou un avoir pourra éventuellement être envisagé après concertation au sein du bureau.

*En cas de surnombre, l'ordre d'inscription sera le suivant (en cas de litige au jour des inscriptions, la priorité sera donnée aux personnes ayant déjà pratiqué) :*

1. *les inscriptions faites et réglées le jour des inscriptions*

2. *en cas d'impossibilité, les inscriptions faites par téléphone auprès de chaque référent activités et réglées*

*AVANT le jour des inscriptions.*

3. *les inscriptions faites par téléphone APRES le forum dès réception du règlement.*

2/Pour les activités, **un certificat médical et une attestation d'assurance individuelle accidents corporels** sont souhaités. A défaut,

« Je déclare avoir fait contrôler, par mon médecin, mon aptitude à pratiquer une activité physique et prendre régulièrement toute précaution pour ma santé. **Je dégage donc l'association NDA de toute responsabilité en cas de problème médical quel qu'il soit** »

« Je déclare avoir pris connaissance des risques encourus par la pratique des différentes activités, notamment sportives et avoir pris toute précaution nécessaire en matière d'assurance **Je dégage donc l'association NDA de toute responsabilité en cas d'accident corporel** ».

En cas de négligence, nous déclinons toute responsabilité.

3/ Pour les activités concernant les enfants mineurs, **une fiche de renseignement complétée**, signée devra être rendue au responsable de l'activité (ou à l'intervenant) au plus tard le 1<sup>er</sup> jour.

Nous ne pouvons assurer la responsabilité et la surveillance de l'enfant après l'heure de fin de l'activité.

Veillez à vérifier la présence de l'intervenant avant de laisser votre enfant. Soyez à l'heure pour reprendre votre enfant en fin de séance, les cours se succédant sans interruption. L'activité doit se dérouler en présence uniquement des participants inscrits, merci de libérer aussi rapidement que possible les lieux, les contacts personnels avec l'intervenant ou la personne responsable se faisant en dehors des séances. L'inscription de l'enfant implique sa participation au cours et le respect des instructions données par le professeur.

4/ Pour le bon fonctionnement du groupe et par respect pour l'intervenant, une assiduité est souhaitable. En cas d'empêchement, merci de prévenir l'intervenant ou le responsable de l'activité.

Pour les cours individuels, toute absence doit **IMPERATIVEMENT** être signalée au responsable NDA avant la date de l'absence.

5/Des photos sont prises parfois lors des différents cours, par les responsables, pour animer le site, par exemple. Merci aux personnes qui ne souhaitent pas paraître, de bien vouloir adresser un courrier au président.

Mis à jour à Notre-Dame des Landes, le 26 août 2025,

Belle saison sportive, culturelle et de loisirs avec NDA